

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Tél : 02.31.79.81.57
Fax : 02.31.79.18.37

Département du Calvados

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de SAINT MARTIN DE FONTENAY

L'an **deux mille quinze, le huit septembre, à 20H00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARTIN DE FONTENAY, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Martine PIERSIELA**.

Étaient présents : Mme Martine PIERSIELA, M. Jean-Louis MALAQUIN, M. Jean-Pierre GLINEL, Mme Valérie LEMAITRE, M. Silvère METAIRIE, Mme Béatrice DESMOUCEAUX, Mme Simone MOUZANUIK, Mme Fabienne AUDOUARD, Mme Sophie BIZOUARD, Mme Yvelise BOUVIER, M. Frédéric DRAPIER, M. Thierry ENOUF, M. Philippe GASNIER, Mme Betty GODIN, Mme Sylvie GUERIN, M. Tony LAÏSSOUB, M. Claude LE GAL, Mme Claudine LEFRANCOIS, Mme Isabelle LELOUP, M. Benoit LETELLIER (à partir de 21h10).

Étaient absents excusés : M. Joël BARBIER, Mme Sylvie DUMONT, M. Olivier FRIMOUT, M. Benoit LETELLIER.

Étaient absents non excusés :

Procurations : Mme Sylvie DUMONT à M. Philippe GASNIER, M. Benoit LETELLIER à M. Jean-Pierre GLINEL (jusqu'à 21h10)

Secrétaire : Mme Claudine LEFRANCOIS

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Mme Claudine LEFRANCOIS est désignée pour remplir cette fonction.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 9 JUILLET 2015

Madame le Maire soumet le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 9 Juillet 2015 à l'approbation des membres du conseil municipal.

Votants : 21 dont 2 pouvoirs

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 8 (membres absents au conseil du 9/07/2015)

Le compte-rendu du 9 Juillet 2015 est adopté à l'unanimité.

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Aurélie LE BARZIC, nommée à de nouvelles fonctions à compter de 1^{er} septembre 2015, a, pour des raisons professionnelles, présenté sa démission en qualité de Conseiller Municipal à Martine PIERSIELA, Maire.

Selon le code électoral, Claude LE GAL, suivant de liste mais non élu lors des dernières élections, intègre donc le Conseil Municipal pour prendre la place du démissionnaire. Madame le Maire déclare, Claude LE GAL, installé dans les fonctions de Conseiller Municipal à compter du mardi 8 septembre 2015.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES SUITE AUX DEMISSIONS DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Suite à la démission de Pierre-Michel BON-GLORO en juin et d'Aurélie LE BARZIC fin août, il est nécessaire d'apporter des modifications à la composition des commissions communales et intercommunales.

1. Commissions communales obligatoires

- Centre Communal d'Action Sociale : remplacement de M. LE GAL membre au CCAS parmi les personnes nommées (représentant des Anciens Combattants). Incompatibilité entre membres élus et membres nommés donc M. LE GAL devra présenter sa démission en tant que membre nommé. Une nouvelle demande sera adressée à l'association des anciens combattants.
- Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : M. LE GAL est membre titulaire de cette commission. Selon la Direction des finances publiques contactée, il n'y a aucune incompatibilité entre le mandat de conseiller municipal et la participation à la CCID. Si toutefois un membre titulaire démissionne, il ne sera pas remplacé car le seuil de déclenchement pour la nomination d'un remplaçant se fait à partir de 3 membres titulaires démissionnaires. Dans l'attente d'un remplaçant ce sont les membres suppléants qui siègent.

Monsieur GASNIER a indiqué au conseil municipal que Mme DUMONT souhaiterait intégrer la commission Environnement, urbanisme, accessibilité, travaux, voiries communales à la place de Monsieur GASNIER. En revanche Monsieur GASNIER souhaiterait intégrer la commission Enseignement.

Madame PIERSIELA précise que nous procédons ce soir au seul remplacement des membres démissionnaires. S'il y a d'autres demandes, elles doivent être étudiées en amont du conseil et doivent s'inscrire dans le respect de l'équilibre fixé suite aux élections municipales

Madame PIERSIELA ajoute qu'un poste avait été proposé à la minorité lors de la composition de la Commission Enseignement mais que personne ne s'était proposé. Toutefois, comme il reste une place dans la commission Enseignement Madame PIERSIELA propose à Monsieur GASNIER de faire une demande écrite en ce sens afin que ce sujet soit étudié lors d'un prochain conseil municipal.

2. Commissions communales

Commissions	démissionnaire	Candidats	Vote
Finances	Bon-Gloro Pierre Michel	Le Gal Claude	Votants : 21 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 21
Enseignement	Bon-Gloro Pierre-Michel Le Barzic Aurélie	Desmouceaux Béatrice Bizouard Sophie	Votants : 21 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 21
Environnement/urbanisme Accessibilité Travaux, voiries communales	Bon-Gloro Pierre-Michel	Le Gal Claude	Votants : 21 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 21
Révision POS vers le PLU (sous-commission)	Bon-Gloro Pierre-Michel	Le Gal Claude	Votants : 21 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 21

3. Délégués des structures intercommunales

➤ Syndicats intercommunaux

Syndicat	titulaires		suppléants		
	départ	arrivée	départ	arrivée	
Collège	Bon-Gloro Pierre-Michel	Drapier Frédéric	Drapier Frédéric	Leloup Isabelle	
Assainissement (SIAVALOR)	Bon-Gloro Pierre-Michel	Frimout Olivier	Frimout Olivier	Letellier Benoit	
Maternelle	Le Barzic Aurélie	Bizouard Sophie			

Syndicats	Votants	CONTRE	ABSTENTIONS	POUR
Collège	21	0	0	21
SIAVALOR	21	0	0	21
Maternelle	21	0	0	21

➤ Commissions intercommunales

Commission	Collège « Elu » - départ	Collège « Elu » - arrivée
Baux Ruraux	Bon-Gloro Pierre-Michel	Le Gal Claude (élu)

Votants	CONTRE	ABSTENTIONS	POUR
21	0	0	21

4. Représentation à la communauté de communes

Commission communautaire	démissionnaire	Candidats
Développement économique et aménagement de l'espace	Bon-Gloro Pierre-Michel	Letellier Benoit

Votants	CONTRE	ABSTENTIONS	POUR
21	0	0	21

RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

COMMISSION ENSEIGNEMENT

Ecole primaire Charles HUARD

Rentrée scolaire 2015-2016 : point sur la rentrée du 1^{er} septembre

Il y avait 231 élèves en 2014 contre 213 maintenant répartis comme suit

Enseignant	Classe	Effectifs
Mme Villedieu	GS	24
Mme Benoit-Mortier	GS - CP	20
Mme LE VILLO	CP	21
Mme Lemonnier	CP – CE1	21
Mme Azou	CE 1	24
Mme Duvieu	CE 2	24
M. Morel	CM1	27
Mme Magdeleine	CM 1 – CM 2	26
Mme Charbonnier	CM 2	26
TOTAL		213

GS = 36 / CP = 36 / CE1 = 38 / CE2 = 24 / CM1 = 43 / CM2 = 36

Autres informations diverses :

- Deux enfants sont suivis par un Auxiliaire de vie scolaire (AVS) dont un sur le temps du midi.
- La commune a recruté un agent en CDD pour remplacer l'agent en congé maternité
- Réforme des rythmes scolaires : la convention avec l'UNCMT pour l'organisation des Temps d'Activité Périscolaires (TAP) a été renouvelée. A l'heure actuelle, il manque encore 5 animateurs.

SYNDICAT DE L'ECOLE MATERNELLE

Effectifs : (dont 5 hors communes)

Petite section : 1 classe de 28 et 1 classe 27 dont 30 SMF

Moyenne section : 1 classe de 26 et 1 classe de 27 dont 31 SMF

Grande section : 1 classe de 24 (20 de St André sur Orne + 4)

- Mise à disposition de deux agents municipaux pour le syndicat de l'école maternelle : une délibération sera prise en conseil municipal après avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion.
- Suppression de la mise à disposition du personnel technique communal : cf. réunion conseil syndical du 7 juillet 2015 – appel à prestataire ou artisan

Il est précisé que la commune de Saint André sur Orne s'est prononcée en faveur de la suppression de la mise à disposition de ses agents. Une discussion entre les conseillers municipaux s'est engagée sur l'opportunité d'externaliser cette prestation sachant que certains conseillers estiment qu'il est assez difficile de faire appel à des entreprises extérieures pour des petits travaux avec une fréquence irrégulière.

Madame PIERSIELA demande l'avis du conseil municipal sur l'arrêt de la mise à disposition des agents technique de la commune.

Votants : 21 dont 2 pouvoirs

Pour : 10

Contre :

Abstentions : 11

La suppression de cette mise à disposition est acceptée.

COMMISSION GESTION DES PERSONNELS

M. METAIRIE indique que l'Emploi d'avenir a été embauché à compter du 31 août 2015 comme convenu et que son intégration et les échanges avec son tuteur semblent très bien se dérouler.

Il est ajouté que pour compenser l'absence d'un agent technique en congé pour accident de travail depuis le 24 juin 2015 et jusqu'au 14 septembre inclus la commune a recruté pendant toute cette période un agent en CDD qui a donné toute satisfaction.

Arrivée de Monsieur BENOIT LETELLIER à 21h10

COMMISSION ENVIRONNEMENT-URBANISME-ACCESSIBILITE-TRAVAUX-VOIRIE

M. GLINEL précise que la commission s'est réunie le 27 août dernier et donne des informations sur les différents travaux en cours : puisard rue des platanes, démolition de l'ancien atelier menaçant ruines derrière la mairie, effacement de réseaux rue du Chatel, marquage au sol du parking de l'école, pose de panneaux d'entrée d'agglomération, aménagement d'un terrain de boules, installation d'une aire de jeux (*à noter l'inauguration de l'aire de jeux aura lieu le 12 septembre prochain*), rénovation d'une salle de musique (les autres salles seront refaites aux vacances de Noël), réfection des toilettes de l'école, réfection de la cage d'escalier 6 rue de Biganos, éclairage Impasse des Romains, déplacement d'un arrêt de bus route d'Harcourt et pose de coussins berlinois, réaménagement en régie de la cuisine de la salle Revel pour une meilleure fonctionnalité avec achat d'un nouveau lave-vaisselle.

Concernant la pose des coussins berlinois, Madame PIERSIELA rappelle qu'il était impératif de trouver une solution pour diminuer la vitesse élevée constatée sur la RD 89 et d'améliorer la sécurité à proximité de l'école.

Le Conseil Départemental demande à la commune de délibérer sur l'approbation du projet et de donner l'autorisation à Madame Le Maire de signer la convention relative aux travaux sur la route départementale RD89.

Votants : 21 dont 1 pouvoir

Pour : 20

Contre : 1

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à la majorité, la proposition de convention et autorise Madame le Maire à la signer ainsi que tous les actes s'y rapportant.

Aménagement du parking du Collège : Le Conseil Départemental nous a adressé une copie du courrier adressé à M. VAYSETTE, Président de la ligue contre la violence routière en réponse à son courrier du 16 mai 2015 suite à l'accident dont a été victime un élève le 27 mars 2015. Une réunion s'est tenue sur place le 6 juillet dernier, avec les représentants du Conseil Départemental, de la Mairie et du Collège. S'il a été confirmé que cet accident était essentiellement dû au chahut entre deux élèves, les partenaires concernés ont proposé plusieurs aménagements pour améliorer la sécurité.

- Le résultat de l'étude de faisabilité réalisée par l'Agence Routière Départementale estime le coût des travaux de sécurisation à 15 000 €
- Le Conseil Départemental (dossier présenté en commission permanente le 18 septembre) propose de prendre en charge le coût des travaux de sécurisation et de ne laisser à la commune que les travaux d'aménagement paysager estimés à 1 800 € HT.
- La réalisation des travaux est programmée aux vacances de la Toussaint

Madame Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur la proposition de participation de la commune sur les travaux d'aménagement de l'allée de bus à hauteur de 1800 € HT.

Votants : 21 dont 1 pouvoir

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition faite par le Conseil Départemental et autorise Madame Le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

Ordures ménagères - Smictom : réflexion sur l'utilisation des containers et sur le tri sélectif et proposition de suppression des containers « plastiques et cartonnettes » qui font double emploi avec le ramassage des sacs jaunes (ramassage un vendredi sur 2). L'objectif est de diminuer la quantité de dépôts sauvages auprès de ces containers.

Votants : 21 dont 1 pouvoir

Pour : 19

Contre : 1

Abstentions : 1

Après discussion, le conseil municipal approuve à la majorité cette proposition.

Elaboration du Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM) de May sur Orne

Le Conseil Municipal doit délibérer sur le règlement et sur le zonage. Madame PIERSIELA précise qu'une demande de modification du compte-rendu de la réunion du dernier comité de pilotage du 2 juillet 2015 a été transmise concernant le site de l'ancien collège et sa réhabilitation.

Votants : 21 dont 1 pouvoir

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de règlement et de zonage.

SYNDICAT DU COLLEGE

Le Conseil Départemental a approuvé le transfert de la propriété du collège Guy de Maupassant au Département.

Rentrée scolaire – La présidente ne peut à ce jour donner que les effectifs des transports scolaires (309 élèves transportés pour 332 anticipés).

Nomination de M. Gilles BALOCHE, principal

ECHANGE FRANCO-ALLEMAND – ECHANGE JEUNES 2015 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE

Le séjour des jeunes allemands a eu lieu du 25 au 29 août 2015. Le Comité de Jumelage du Val d'Orne n'étant pas reconstitué, d'un commun accord avec les communes de May sur Orne et de Saint Martin de Fontenay, la commune de Saint André sur Orne a géré le dossier de demande de subvention OFAJ et s'est engagée à régler les dépenses du séjour. Les communes de May sur Orne et Saint Martin de Fontenay doivent rembourser la commune de Saint André sur Orne par l'intermédiaire d'un titre de recette pour leur participation.

Votants : 21 dont 1 pouvoir

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la proposition de remboursement des frais de séjour des jeunes allemands à la commune de Saint-André-sur-Orne.

CONVENTION ADREA MUTUELLE *(Afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêt avec sa profession, Monsieur DRAPIER ne participe pas à la prochaine délibération).*

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune souhaite offrir à ses habitants (sans condition d'âge, ni de ressources) la possibilité de souscrire une complémentaire santé à des conditions et des tarifs préférentiels et sans ajouter de charge financière à notre commune. Le CCAS a été contacté par la responsable commerciale d'ADREA mutuelle afin de nous proposer un partenariat avec mise en place d'une convention.

Beaucoup de gens connaissent des difficultés pour acquérir une complémentaire santé faute de moyens financiers, lorsqu'ils ne sont pas couverts par l'intermédiaire d'une entreprise ou en situation de grande précarité. Face à cette difficulté, le CCAS souhaite faciliter l'accès à une couverture santé avec un tarif préférentiel pour la population locale. ADREA propose une convention de partenariat liant la commune et la mutuelle et précise les engagements de chacune des parties. Les adhérents au contrat, de type collectif*, bénéficient des mêmes avantages et sont soumis aux mêmes règles que tout adhérent particulier. ADREA propose 4 garanties différentes et un tarif de -3% pour tous les administrés.

**(Explication du contrat de type collectif : contrairement aux appellations « contrat de groupe » que l'on peut rencontrer dans la presse, dans ce cas de figure, la mutuelle proposée est nécessairement un contrat individuel, puisque les habitants souscrivent directement auprès de l'organisme sélectionné par la commune. Il s'agit donc d'un contrat individuel, mais avec des tarifs négociés collectivement par la commune.)*

Votants : 20 dont 1 pouvoir

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la proposition de convention de partenariat avec la mutuelle ADREA et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

ASSOCIATION DES MAIRES DU CANTON D'EVRECY – APPEL A COTISATION

Une réunion a eu lieu le 9 juin 2015 à laquelle étaient conviés tous les maires du nouveau canton d'Evrecy. A l'issue des discussions, un avis unanime a été émis pour conclure sur le bien-fondé de cette association.

Montant de l'adhésion pour la commune de Saint-Martin de Fontenay sur la base de 2 606 habitants

Montant annuel : 108.05 €

Montant d'octobre à décembre 2015 : 27.01 €

Votants : 21 dont 1 pouvoir

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, l'adhésion de la commune à l'association de maires du canton d'Evrecy.

DROIT DE PLACE – DEMANDE D'AUTORISATION DE COMMERCANTS SUR LA VOIE PUBLIQUE

La commune a reçu une demande de l'entreprise OMAHA BURGER, de restauration à emporter, pour s'installer sur le parking devant la boucherie et la boulangerie le long de la route d'Harcourt le lundi soir de 17 h 30 à 21 h 30 sur le parking.

Votants : 21 dont 1 pouvoir

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la demande d'installation de l'entreprise OMAHA BURGER et fixe le droit de place à 1 euro du mètre linéaire.

SDEC – REVERSEMENT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCCFE)

La commune doit délibérer avant le 1^{er} octobre pour déterminer

- Soit un reversement de 50% (base TCCFE 2014 : 23 988.24 €) avec une diminution des aides financières du SDEC
- Soit un non-reversement de la TCCFE et la continuité des aides financières du SDEC pour la commune

Il est précisé que ce choix est réversible et que la commune devra délibérer chaque année sur le principe de reversement de cette taxe.

Pour information, quelques taux d'aides comparés pour 2015

Nature des investissements	Reversement TCCFE de 50%	Pas de reversement de la TCCFE
Raccordement électrique	10%	25%
Effacement réseau électrique	45%	55%
Effacement réseau éclairage public	35%	55%
Effacement réseau de télécommunication	30%	40%
Extension éclairage public	20%	25%
Eclairage points de ramassage scolaire isolés	30%	50%
Création renouvellement signalisation lumineuse	30%	40%
Programme spécifique signalisation lumineuse	75%	100%

Votants : 21 dont 1 pouvoir
Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le reversement de 50 % de la TCCFE et autorise Madame Le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

REGIE DE RECETTES POUR LES ENCAISSEMENTS DE LA GARDERIE

Lors du conseil municipal du 9 décembre 2014, la modification de la régie de recettes concernant la garderie était à l'ordre du jour mais la délibération n'a pas pu être prise pour des raisons techniques. Entre-temps, la Trésorerie a demandé à la commune de modifier la délibération de création des régies afin de prévoir une nouvelle formalité prévoyant l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au nom du régisseur auprès de la DRFiP du calvados.

Il est donc proposé de délibérer à nouveau pour :

- *Actualiser le montant de l'indemnité en euros (la régie actuelle a été créée par délibération en date du 2 octobre 1992 et arrêté en date du 15 octobre 1992. En 2007, les montants en caisse ont été actualisés en euros mais pas le montant de l'indemnité).*
- *Ajouter un moyen de paiement : possibilité de paiement par remise de titres CESU (Chèque Emploi Service Universel)*
- *Ouvrir un compte de dépôt de compte au Trésor au nom du régisseur.*

Votants : 21 dont 1 pouvoir
Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la modification de la régie de recette de la cantine.

INFORMATIONS DIVERSES

- SMACL : remboursement d'un montant de 2 840.16 € pour le sinistre du 12.06.2015 (tornade – dégâts à l'école primaire)
- SDEC - rénovation de poste de transformation – programme 2015 : accord pour le poste « Clos de Beaune » situé rue du Puits St André (poste « Des Champs » proposé en 2016)
- Commissions de sécurité
 - o 23 septembre 2015 : Centre commercial du Coisel et Carrefour Market
 - o 5 octobre 2015 : Gymnase intercommunal du Collège
- Smictom : infos orales – plateforme de compostage : le cahier des charges a été rédigé par ANTEA GROUP chargé de la maîtrise d'œuvre. L'ouverture des plis a eu lieu cet été mais une nouvelle rencontre est fixée le mercredi 9 septembre pour des négociations. Début des travaux prévu en octobre et fin des travaux en avril 2016
- Sécurisation des jeux enfants près du parking école (question de M. GASNIER)
- Désherbant autour des jeux (question de Mme BOUVIER)
- Espace ZA du Clos st joseph
- Pétition des riverains du site de l'ancien collège (une réponse sera apportée aux intéressés pour leur faire part des travaux et projets envisagés dans ce secteur).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45